

LA LÉGISLATION SUR LES ARMES EN AUSTRALIE : UN APERÇU

Par

Gus GINTZBURGER

En 2007, le taux moyen d'armes « civiles » par habitant ¹ dans 178 pays place l'Australie approximativement au 42^{ème} rang mondial avec 15% loin derrière les USA (1^{er}, 89%), la Suisse et la Finlande (3^{ème}, 46%), et la France (12^{ème}, 31%), l'Allemagne (15^{ème}, 30%), et au dessus de la Russie (68^{ème}, 9%) et du Royaume Uni (90^{ème}, 6%).

L'Australie est loin de l'Europe et fait toujours rêver ! On pense d'abord aux plages immaculées et désertes, aux pêches miraculeuses, et aux requins, aux monstrueux crocodiles marins; on imagine le bush, des kangourous, des dingos, des serpents, et du bétail, des moutons avec des millions de moucheset dans le nord tropical, encore des crocodiles d'eau douce et des buffles. On y imagine facilement aussi une sorte de Far-West oublié où on peut aller chasser et tirer sans limites ... sans penser aux législations sur les armes en Australie. ... J'écris LES législations sur les armes en Australie car vous allez avec moi y faire un tour et comprendre pourquoi.

L'Australie est un immense continent : 14 fois la surface de la France et deux fois la surface de l'espace Schengen. Trois mille sept cent km du nord au sud et 4000 km d'Est en Ouest et seulement 23 millions d'habitants en Australie: beaucoup d'espace arides et désertiques et une faible population surtout concentrée sur les cotes Est et un peu au Sud-ouest.

L'Australie, officiellement dénommée « *Commonwealth of Australia* » voit le jour en 1901, et est constituée de six États fédérés issues des colonies pénales britanniques : New South Wales (NSW), Victoria (VIC), South Australia (SA), Queensland (Qld), Tasmania (TAS), Western Australia (WA) et de deux « Territoires² » (Australian Capital Territory (ACT) et Northern Territory (NT). Avant 1901, les colonies géraient indépendamment et localement leurs affaires locales et en particulier, leurs propres et sévères législations sur les armes. Ces prérogatives des anciennes colonies subsistent largement encore ces jours. Il est important de comprendre l'organisation fédérale du Commonwealth Australien et de la quasi indépendance des six États et les deux Territoires pour ce qui est en particulier de la législation australienne sur les armes. Le parlement fédéral, le Sénat du Commonwealth australien, et le gouvernement fédéral siègent à Canberra (ACT) et sont responsables des affaires fédérales au sens large, budget fédéral, défense et des affaires internationales. Le gouvernement fédéral n'a pas d'autorité constitutionnelle sur les armes dans les États. Les parlements des États siègent localement dans la capitale de l'État et sont pourvus de pouvoirs législatifs et exécutifs leur permettant de mener l'administration et la gestion gouvernementale locale couvrant leur système judiciaire, leur propre police (donc la législation sur les armes), leur système scolaire indépendant, routes et transport public.

Si le gouvernement fédéral assure la coordination de la législation sur les armes dans un cadre large ainsi que le contrôle de l'importation de toutes les armes par ses services de douanes (« *Border Control Force* »), chaque État use de ses privilèges constitutionnels pour ajuster, aménager ou durcir les lois locales dans le cadre des lois fédérales relatives aux autorisations de détention d'armes³. En particulier, les armes automatiques sont interdites à la détention dès 1930 dans tous les États à l'exception de la Tasmanie où elles restaient en détention libre jusqu'au massacre de Port-Arthur (Tasmanie, 1996). Ce massacre perpétré par un homme armé de deux fusils d'assaut en

¹ <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/A-Yearbook/2007/en/Small-Arms-Survey-2007-Chapter-02-annexe-4-EN.pdf>

² Dans tout le texte, « États et Territoires » du *Commonwealth of Australia* sont cités comme « États »

³ Dans tout le texte, « autorisation de détention d'armes » est noté « détention d'armes »

full-auto fait 35 morts et 23 blessés parmi de paisibles touristes. L'horreur du carnage secoue toute l'Australie et fait le tour du Monde! Le gouvernement fédéral en place à l'époque, avec John Howard comme premier Ministre Libéral, agit promptement et énergiquement pour imposer une uniformisation des lois disparates et locales sur les armes dans toute l'Australie.

Le national « Gun Buy-back » program en Australie (1996 et 2003)

A la suite du massacre de Port-Arthur, le gouvernement fédéral lance une amnistie et le rachat des armes et munitions de toutes sortes non enregistrées et Destruction au pilon et au four largement médiatisée. Quelques 661 000 armes sont récupérées et détruites par les autorités pour un cout d'environ 500 millions de dollars australiens (350 millions d'Euros) financé par une augmentation de la cotisation de couverture médicale nationale de 1.5% à 1.7% du revenu annuel individuel.



Le National « Gun Buy-back » australien en 1996 : 661 000 armes non enregistrées sont récupérées et détruites par les autorités fédérales Australiennes

Ce rachat fédéral est institué à la condition que tous les États adoptent toutes les lois et accords sur la détention et restrictions sur les armes établies par le « *National Firearms Agreement – 10 Mai 1996* ». Ce « *National Firearms Agreement* » est par la suite régulièrement revu afin d'uniformiser la législation et l'enregistrement des armes détenues dans toute l'Australie. Cette démarche fédérale reste cependant et toujours modulée par les parlements locaux des États et Territoires qui gardent toujours la possibilité de durcir (uniquement !) ces lois fédérales. De par cet

accord national, les armes sont classées uniformément dans diverses catégories selon leur niveau de dangerosité (voir tableau). Il est à remarquer toutes armes longues, et plus encore les armes de poing sont soumises à autorisation de détention délivrées et sévèrement contrôlées par les polices des États. Cependant et contrairement à la législation sur les armes à feu en France, les lois australiennes ne font pas de différence entre calibre militaire (anciens ou modernes) et calibres civils. Elles distinguent les armes longues « *low power* » telles que les petits calibres (.17, .22, .310, poudre noire, etc) et les armes « *High power* » de calibres .223, 6.5mm, 7mm, .303, .308, 8mm, .338, etc., dont les projectiles sont propulsés par de la poudre sans fumée. Ce qui fait que les armes militaires britanniques et australiennes uniquement à verrou (essentiellement les Lee-Enfield) et mises au rebut par l'armée australienne sont couramment en vente et disponibles en calibre original .303, de même que les Mauser (allemands, suédois, argentins, turcs, Israéliens, etc.), Arizaka, Enfield, Springfield, Mosin-Nagant, Carcano, Schmidt et Rubin, Steyr-Mannlicher, Lebel, Berthier, MAS36, etc., tous utilisés en TAR ou à la chasse en calibre original sans aucune modification, mais toujours soumis à détention dans toute l'Australie. Cet accès aux armes militaires à verrou vient d'une longue tradition britannique de l'entraînement des « *Cadets* », équivalent de notre défunte préparation militaire.



Au stand de tir en Australie Occidentale (WA) pendant une séance de Tir à Armes Réglementaires (TAR)

Les catégories d'armes et munitions en Australie (2016)

Le classement d'armes en catégorie pour toute l'Australie est la suivante :

Catégorie A	Fusil à air comprimée, à percussion annulaire, Fusil de chasse à un ou deux coups ou à répétition (à verrou ou levier sous garde), fusil à multiples canons de l'une des catégories A
--------------------	---

Catégorie B	Fusil à chargement par le canon (poudre noire ou autre postérieur au 1 janvier 1901), fusil à verrou à percussion centrale, à un ou deux canons ou à répétition, fusil à combinaison de l'une des catégories B à l'exception des catégories C et D ; Les fusils à poudre noire réplique conforme postérieur au 1 Janvier 1901 sont soumis a détention.
Catégorie C	Fusil semi-automatique a percussion annulaire (10 coups maximum), Fusil de chasse semi-automatique (5 coups maximum), Fusil à pompe (5 coups maximum), fusil a combinaison (non en catégorie D) individuellement de l'une des catégories C,
Catégorie D	Tout fusil a percussion centrale, fusil à pompe, fusils de chasse semi-automatiques ayant un chargeur de plus de 5 cartouches, Tout fusil à percussion annulaire ayant un chargeur de plus de 10 cartouches. Les armes de catégorie D sont en dotation spécifiquement pour les forces de sécurité publique mais peuvent être exceptionnellement autorisées à la détention par les fermiers et ranchers de certains États. Les collectionneurs ont la possibilité de détenir des armes Catégorie D désactivées et soumis aux mêmes conditions de stockage et de détention que pour les armes fonctionnelles.
Catégorie E	Canon (y compris reproduction capable de tirer), pistolet d'abattage, Paintball, Taser, Lanceur de ligne, Lanceur de fusées éclairantes ou autres, toute autre arme ou lanceurs de projectile non compris dans toutes les catégories A, B, C, D, E, et H
Catégorie H	Toute arme de poing y compris les pistolets à air comprimé et à poudre noire postérieur au 1 janvier 1901, et dispositif explosif sous-marin. Les revolvers autorisés à la détention doivent avoir un canon de 100mm minimum ; Les pistolets semi-automatiques doivent avoir un canon de 120mm minimum avec chargeur limité à 10 cartouches. Les calibres maximum autorisés sont .38 et 9mm, quoique des calibres supérieurs tels que .44, .45 sont admis à détention uniquement pour les compétiteurs « Silhouettes – IHMS » et IPSC, ou sélectionnés à des compétitions internationales.
Catégorie R /E	Interdite à détention : mitrailleuses, lance-roquettes, armes tirant en rafale, lance-flammes, Canons antitanks, Mortiers, pièces d'artillerie. Ces équipements désactivés peuvent être cependant détenus par des collectionneurs et soumis aux mêmes conditions de stockage et de détention que pour les armes fonctionnelles.
A savoir aussi, les limitations à détention suivantes :	
Interdit à détention	Toutes armes automatiques tirant en rafale, Arbalètes (anciennes ou modernes), Armes non enregistrées ou sans numéro de série, toute arme produite par une imprimante en 3D, et toute matière explosive et documentation relative
Soumis à détention dans certains états	Lance-pierres ou frondes (Détention nécessaire en New South Wales, Victoria, et Western Australia ; en ACT (Canberra): vente libre si plus de 18 ans ; en Tasmanie : légale sur propriété privée uniquement, port ou possession interdite sur voie publique.
Autorisés sans détention	Arcs (simple ou à poulies)

En Australie, dans tous les États, Il est nécessaire d'obtenir des détention d'armes à titre de tireur sportif, de chasseur, de collectionneur d'armes ou de munitions, d'armurier vendant du matériel de tir, de chasse ou de collection, d'armurier réparateur ou fabricant, et de stand de tir. Les procédures et le cout des licences varient largement selon les États.

Comment fonctionnent les demandes de détention d'armes?

Les procédures suivent plus ou moins le même itinéraire policier et administratif selon les États et restent très contraignantes.

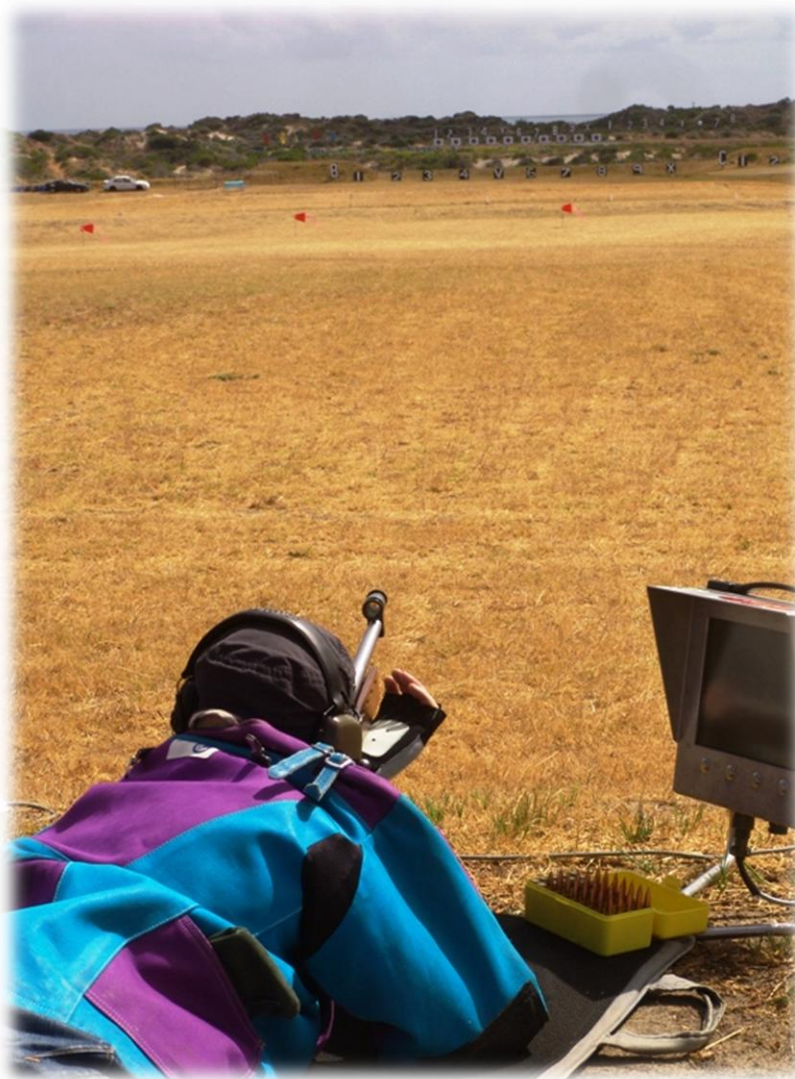
Détention à titre sportif ou Détention « ouverte » (« *Open licence* ») ?

Pour le « *vulgum pecus* » australien, toute arme est soumise à détention que ce soit pour la chasse, le tir sportif ou la collection d'armes. Dans la demande soumise à la Police des États, il faut toujours justifier sa demande avec des raisons justifiées (exemples : appartenance à un club de tir, chasseur, agriculteur ou éleveur) et des besoins valables (exemples: armes de catégories différentes ou de calibre identiques selon compétitions, ou gibier ou nuisible à tirer, etc.)... Raisons (*Genuine reason*) et besoins (*Genuine need*) restent toujours soumis à l'interprétation qu'en fait la police évaluant la demande de détention. En aucun cas et dans toute l'Australie, une détention n'est accordée à titre de protection personnelle.

Si le demandeur est tireur sportif, il doit obligatoirement être membre actif d'un club de tir officiel affilié à une association sportive de tir; en Australie Occidentale (WA) par exemple, la procédure est la suivante:

- Pour faire partie d'un club de tir, le membre postulant doit participer d'abord à 6 tirs officiels scoré sur une période de 6 mois ininterrompue. Une fois cette condition remplie, le comité du club décide l'acceptation ou le refus de la candidature. Le nouveau membre peut alors demander à acquérir une seule et unique arme de tir en calibre .22LR maximum. Il ne peut demander à acquérir une seconde arme qu'après 12 mois d'appartenance au club.
- Pour acquérir une arme de tir, tout membre du club doit obtenir une lettre officielle et gratuite de soutien de la part de son club soumise par écrit au délégué de la discipline spécifique (Fusil trois positions, Pistolet Silhouette, Pistolet « Field Pistol », Tir à Longue distance, TAR, etc.), ensuite approuvée par le comité du club pour la discipline spécifique uniquement; Cette approbation du club (rarement refusée) est ensuite paraphée par le secrétaire de l'association de tireur sportif (moyennant \$10) à laquelle appartient le club; Ça peut prendre 2-4 semaines.
- Une fois ces deux papiers obtenus, le demandeur entame la procédure auprès de la Police - « *Firearms Branch* » de son lieu de résidence en accédant à un formulaire extrêmement détaillé à remplir en ligne uniquement ... et gare aux erreurs (numéro de série de l'arme, catégorie exacte de l'arme, Longueur du canon, nombre de coups, etc.) et autres pièges En particulier, il faut en plus donner une raison « valable » d'acquérir cette arme; Si vous avez déjà une détention pour un .22 LR, ou un 9mm, il vous faut justifier le pourquoi de votre demande pour une deuxième arme du même calibre Et même si vous tirez régulièrement en compétitions. L'appartenance et l'assiduité à un club de tir sportif n'est apparemment pas une justification suffisante pour la police. Il faut alors « inventer » que vous aller monter une lunette ou un « point rouge » sur votre nouvelle acquisition, ou que le canon est plus long ou plus court, et plus selon votre imagination qui doit rester réaliste car vous avez à faire à des policiers spécialistes; Il faut aussi certifier, photo et facture nominative d'achat à l'appui que vous stockez votre ou vos armes dans un coffre d'un modèle approuvé par la Police.
- Une fois rempli, ce formulaire officiel portant un code Bar est imprimé. Le demandeur doit alors porter ce formulaire sans rature ni ajout manuscrit au bureau de poste le plus proche accompagné obligatoirement des deux approbations du club et de l'association, d'un certificat de « arme apte à tirer » obligatoire (ceci moyennant 10 à 50\$ - arme neuve ou usagée délivré par l'armurier qui détient l'arme), des photos du coffre et de différents papiers d'identité, passeport, permis de conduire et carte bancaire prouvant votre identité. En WA, le dépôt de la demande à la poste coûte \$187 (environ 130 Euros) par arme ou groupe d'armes.

- L'attente de la réponse de la police varie entre 10 et 35 jours et est rarement refusée. La procédure est lente, contraignante, décourageante et onéreuse et ... rarement refusée à tout honnête citoyen quoiqu'il puisse y avoir plusieurs aller- et retour de demande de clarification entre la police et le demandeur. Lors des cas de refus douteux, le demandeur peut aller au tribunal administratif et généralement la demande si elle est raisonnable, est acceptée ; mais la procédure est toujours et encore lente et couteuse.
- La police peut venir vérifier à tout moment et sur rendez-vous uniquement que votre coffre est conforme à la législation en vigueur (et ça change continuellement !) et solidement fixé au mur en trois points avec des rondelles de 40x40mm minimum. Surtout si c'est votre première demande de détention, la police vient visualiser et localiser votre coffre dans votre maison.
- De plus, il faut savoir que :
 - ✓ On ne peut panacher fusil et arme de poing dans la même demande : une demande par fusil ou lot de fusils ou arme cat. A, B, C ou D ! et une demande séparée pour une arme de poing cat. H ; Ça fait cher la détention !
 - ✓ Aucun certificat médical n'est nécessaire pour déposer une demande de détention mais le formulaire en ligne vous demande de certifier que vous n'êtes pas malade ou soumis à une décision de justice en Australie ou à l'étranger entre autre.
 - ✓ En WA, pour la licence d'arme à feu quelque soit le nombre d'armes détenues, le renouvellement se fait moyennant \$75 environ /an. Mais la validité de la détention varie de 1, 3, 5 ou 10 ans selon les États,
 - ✓ Les fusils détenus à titre sportif ne peuvent être utilisés que sur un stand de tir officiel approuvé par la police de l'Etat et ne peuvent pas être en aucun cas utilisés pour la chasse sous peine d'amende et peine de prison.
 - ✓ On ne peut pas légalement prêter son arme à un chasseur ou un tireur à la cible qui aurait une détention même du même calibre, sauf actuellement en Tasmanie ou dans le cas de copropriété officielle de l'arme (voir ci-dessous).
 - ✓ En WA, une arme spécifique identifiée par son numéro de série peut être codétenue par plusieurs tireurs ou chasseurs à la condition que le propriétaire signe un formulaire spécial de partage de l'arme que le (ou les) copropriétaire(s) doit produire obligatoirement avec sa demande de détention pour la dite arme en suivant la même procédure et au même cout qu'énoncée plus haut.
 - ✓ Les scores individuels des tireurs au cours des séances de tir sont obligatoirement enregistrés par les délégués des disciplines de tir et transmises au secrétaire du club qui tient à jour les participations nominatives des tireurs aux séances de tirs. Ces données sont régulièrement contrôlées par la police.
 - ✓ La détention d'armes à titre sportif est strictement soumise à assiduité aux séances de tir officielles (6 par an minimum, et 8 séances si on possède deux armes du même calibre) contrôlés par le secrétaire du club qui en réfère à la Police. En cas d'absences répétées non justifiées par le tireur, le soutien du club de tir est caduc, la détention est retirée et l'arme est saisie par la police.
 - ✓ Sauf pour les armuriers réparateurs ou fabricants agréés, Il est interdit de détenir des pièces fonctionnelles d'armes (canon, boîtier de culasse, culasse, percuteurs ou mécanisme de percussion, chargeurs, etc).
 - ✓ Si votre pistolet de tir ou votre fusil de tir ou de chasse possède des canons interchangeable de différents calibres, selon les États, il vous faut obtenir une détention séparée pour chacun des calibres.
 - ✓ Il est illégal et donc impossible d'acheter une arme dans un État Australien différent de celui dans lequel on possède une détention. L'achat et le transfert de l'arme doit obligatoirement se faire par l'intermédiaire d'armuriers agréés.



Tir à longue distance (300 à 1000 yards) au stand SAS de Swanbourne (WA) – en 308, 155gn ou 223, 65gn seulement autorisé et à l'œilleton uniquement.

Si le demandeur est chasseur, et en WA, il n'a le droit de chasser que sur des terres privés avec l'accord du propriétaire et non sur les terres de l'État; Il lui faut donc d'abord obtenir une lettre d'invitation nominative et datée qui reste valable aussi longtemps que l'invitant privé reste propriétaire du terrain de chasse, lettre dans laquelle le propriétaire note précisément les calibres qu'il autorise sur son terrain ainsi que le gibier à chasser ou nuisibles à détruire. L'autorisation d'un propriétaire de terrain (Ranch, ferme) peut être gratuite par un ami, ou coûter AUD 200 (= 140 Euros minimum) et plus par arme en passant par un armurier qui vend l'autorisation (bidon !). Mais ce n'est pas fini car la WA police se renseigne alors, contacte le propriétaire invitant pour se faire confirmer l'invitation, et utilise « *Google Earth* » pour évaluer si la propriété où vous envisagez d'aller chasser est assez grande pour tirer les calibres invités (.17 (?) à .338 et autres gros calibres) sans mettre en danger les habitants et proches habitations Et évalue la raison et le besoin obligatoirement soumis pour utiliser un certain calibre sur ladite propriété pour les lapins, renards, chats et chiens arrêtés, cochons sauvages, chèvres, dingos, kangourous, chevaux sauvages, mulets, ânes, chameaux, ou buffles, et si ces gibiers ou nuisibles existent réellement sur la propriété Et si on a déjà obtenu une détention et lettre d'invitation pour tirer du buffle avec un 338 Lapua sur une propriété, et si on veut obtenir une détention supplémentaire pour une toute petite .22 LR pour les lapins sur la même propriété, la police vous demande de recommencer toute la procédure avec une

nouvelle lettre du même propriétaire et toutes les justification après et une nouvelle dépôt de demande de détention,\$\$\$\$, etc ...logique, non ?

A noter :

- La demande de détention d'une arme de chasse en ligne est identique à celle du tireur sportif sans les approbations d'un club et association sportive, mais toujours accompagnée du certificat « arme apte à tirer », preuve d'identité, stockage approuvé et coute aussi cher.
- Le demandeur doit toujours démontrer dans sa demande que le calibre envisagé est compatible avec le gibier chassé ou les nuisibles à détruire ; à savoir, un 338 Lapua sera certainement refusé pour éliminer des renards, mais passera probablement pour des dromadaires ou des buffles. Une .22 LR sera probablement acceptée pour des lapins mais refusée pour tirer des Kangourous, des chiens sauvages ou Dingos.
- La police peut objecter que si vous avez déjà une détention pour un 308 W, ou autre calibre « majeur », votre demande n'est pas justifiée. Tout cela reste à l'appréciation des services de police.
- Une fois, la détention obtenue pour une arme spécifique, vous pouvez aller chasser chez le propriétaire qui vous invite ou aller tirer sur un stand de tir d'un club approuvé par la Police uniquement.
- Dans certain États, en particulier en WA, Il est illégal de chasser avec une arme détenue à titre sportif.
- La chasse des animaux spécifiquement australiens (Kangourou, Emeu, Dingo, Possums, etc.) est soumise à une licence de chasse délivrée par le département des Parcs naturels et faune sauvage. La chasse d'animaux domestiques retournés à l'état sauvage (« *Feral animal* ») est autorisée uniquement sur les terres privées et avec l'accord du propriétaire des terres.
- La chasse avec une arme de poing est interdite sur tout le territoire australien.



Chasse à la chèvre sauvage dans le bush d'Australie Occidentale (WA)

Dans tous les cas, lors du transport des armes, à la chasse ou sur un stand de tir, le détenteur d'armes doit porter sur lui sa « *Firearm licence* » portant sa photographie et, en plus, la liste officielle détaillée de toutes ses armes autorisées à détention, documents officiels qui peuvent être requis et contrôlés par la Police. Cette liste détaillée portant en plus l'adresse et les détails du tireur présente un risque certain pour celui-ci en cas de vol ou de perte du document. Cette mesure est fortement contestée par les associations de chasseurs et tireurs dans plusieurs États qui argumentent que la police doit pouvoir télé-accéder à leur base de données disponible à partir de leurs véhicules de service. En vain !

Si des chasseurs ou tireurs sportifs d'Australie Occidentale souhaitent participer à des activités de chasse ou sportives dans des États autres que dans celui où ils résident, les détentions de WA sont valables dans tous les autres États ; mais le contraire n'est pas valable : un tireur ou chasseur désirant se rendre en WA avec ses armes doit obligatoirement et préalablement obtenir de la police de WA une autorisation d'entrée détaillée de leurs armes et munitions. Cette autorisation délivrée par la Police de WA est à renouveler pour chaque visite et est limitée dans le temps.

Enfin, l'achat de toute munition d'usine ou de projectiles quelque soit le calibre est délivrée par l'armurier sur présentation obligatoire de la détention du calibre des munitions que vous achetez, le tout enregistré dans un formulaire officiel détaillé signé par l'acheteur et contrôlé par la police. La poste australienne et la législation fédérale interdit l'expédition et le transport de munitions d'usine sur tout le territoire australien mais autorise le transport entre États d'élément de rechargement dans la mesure où vous présentez votre licence pour le calibre requis.

Si le demandeur est collectionneur d'armes ou de munitions, il lui faut auparavant obtenir une licence de collectionneur auprès de la police justifiant sa future collection d'armes ou de munitions pour sa valeur historique, commémorative ou de conservation d'armes familiales.

L'obtention de la licence de collectionneur suit strictement la même procédure que l'obtention d'une détention d'une arme de tir ou de chasse. En WA, la licence de collectionneur coûte AUD 328 (225 Euros) pour 3 ans et renouvelable pour AUD 59 (3 ans) ; chaque demande de détention additionnelle d'armes de collection coûte AUD 189 (131 Euros). Les licences des collectionneurs d'armes sont sujettes à une demande différente des collectionneurs de munitions. En aucun cas, les armes et munitions (inertes ou non percutées) détenues à titre de collectionneur ne peuvent être utilisées à la chasse ou sur un stand de tir.

Les armes à poudre noire à chargement par la bouche pré-1900 et leurs mécanismes sont exemptées de détention alors que les répliques des mêmes armes et mécanismes post-1900 restent toujours soumis à détention, même pour une fidèle reproduction moderne d'un antique fusil Ashigaru à mèche, d'un fusil à silex ou à amorce. Les armes à verrou (Chassepot, Dreyse, Gras, etc.), et à tabatière sont toujours soumises à détention.

Armes et munitions de collection doivent être sécurisées dans un coffre légal solidement fixé aux murs ou stockés dans une pièce dédiée légalement sécurisée par une alarme, le tout contrôlé et approuvé par la police. L'exposition publique des armes et munitions de collection privée est en principe interdite. Cette mesure reste même imposée pour le « *Army Museum of Western Australia*, Fremantle », un musée officiel de l'Armée où toutes les armes ont été retirées de l'exposition publique depuis des années. Des fois que ... !



Dr. Léo Laden, collectionneur d'armes anciennes en Australie Occidentale (WA) avec une toute petite partie de sa collection

Tout ceci couvre principalement les procédures pour l'Australie Occidentale, mais change selon les États. L'Australie Occidentale est connue pour avoir la législation locale la plus dure pour les détentions d'armes. Si on habite en Tasmanie, la procédure est totalement différente pour l'acquisition d'une arme de chasse ou de tir qui doit être autorisée préalablement et obligatoirement par la police tasmanienne au vue des caractéristiques de l'arme et du futur détenteur. La police tasmanienne autorise alors l'achat et donc *de facto* la détention (.... logique !). La demande de détention ne coute en Tasmanie que AUD 14....pas 140 ! et de plus en Tasmanie, contrairement à la WA, votre ami qui a déjà une détention du même calibre peut emprunter votre fusil et aller chasser avec, seul et sans vous. Dans en Tasmanie, le tireur obtient personnellement un permis de détenir une arme longue (comme un permis de conduire) en plus d'une détention spécifique pour cette arme. En Australie Occidentale (WA), seul l'arme spécifique est autorisée à détention, et le chasseur ou tireur sportif et ses copropriétaires déclarés sont seuls autorisés à détenir ou utiliser cette arme. Et dans les autres états ... encore différent ! En New South Wales, les fusils d'avant 1900 (un Lebel 1886 M 93 ou un Berthier 1892 par exemple !) sont en vente libre en principe – considérés comme antiquité ... sans considération de la date de fabrication, mais cela reste toujours sujet à interprétation par la police locale..... et ainsi de suite !

LES TENDANCES ACTUELLES ? DURCISSEMENT !

- Les armes longues d'aspect ou même de nom commercial "*tactical*" sont dans le collimateur des législateurs australiens dans tous les États. Une Remington 700 ou une Tikka affublée d'une crosse « *tactical* » disponible dans le commerce en Australie ou importée sera vue d'un très mauvais œil par la Police locale et probablement refusée à la détention.
- Les délais de traitement des demandes de détentions par la police et dans tous les États s'allongent et peut prendre 6, 8, 10 semaines.
- L'IPSC est régulièrement mis sur la sellette, sans d'ailleurs aucune suite car les polices des États utilisent régulièrement les stands IPSC pour leurs entraînements.
- Il est envisagé que les armes transportées du domicile privé à un lieu de chasse, stand de tir ou armurier doivent être sécurisées par un verrou de pontet (sur fusils et pistolets), culasse démontée et non emballée avec le fusil, et les munitions devraient être enfermées dans un coffre à serrure ou à code et fixé au châssis du véhicule. C'est déjà une obligation légale actuellement en Tasmanie mais variable dans les autres États.
- Les lettres d'invitation pour chasser sur les propriétés privées en WA pourraient être à renouveler régulièrement au lieu d'être valables aussi longtemps que le propriétaire terrien ne change pas.
- Il semblerait que de plus toutes les armes de collection post 1946 devraient être obligatoirement désactivées et rendues inapte à tirer. La procédure de désactivation d'une arme effectuée par un armurier agréé varie d'un état à l'autre et n'est pas certifiée par un organisme central comme en France.
- Le stockage des armes des tireurs sportifs, chasseurs et collectionneurs évolue vers l'obligation d'avoir des coffres approuvés à deux serrures à clés différentes (déjà obligatoire en Tasmanie) et bientôt assortis d'une alarme avec télésurveillance.
- Il est de plus en plus probable que le nombre d'armes détenus par individu, chasseur ou tireur sportif soit limité toutes catégories confondues selon les États. Si cette mesure n'est pas légalement en place, elle intervient déjà en sous-main pour les détentions d'armes additionnelles évaluées par les polices locales.
- Chaque État possède un fichier des armes détenues sous leur exclusive juridiction ; le gouvernement fédéral australien n'a toujours pas de fichier central des armes en dépit de maintes tentatives fédérales régulièrement restées sans suite..... Ah, bon

Pour résumer, l'Australie n'a jamais été et n'est pas actuellement le Far-West ! Bien au contraire ! L'Australie a été et reste toujours une terre de « *convicts* » par ses lois très strictes et très dures sur les détentions et possession d'armes de tir, de chasse ou de collection.

« *DURA LEX, SED LEX AUSTRALIA* ! »